

COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, MAI 2015, VOL. 48

**Des expertes et experts renommé(e)s commentent la
jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.**

DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

Gesamtrechtsnachfolge oder Einzelrechtsnachfolge im Falle der Veräußerung eines Grundstücks und Ausnahme von der geschlossenen Bauweise aufgrund des Gleichbehandlungsgrundsatzes

Annika Magdalena Burrichter

Das Bundesgericht erläutert den prozessualen Unterschied zwischen der Einzelrechtsnachfolge und der Gesamtrechtsnachfolge im Falle der Veräußerung eines Grundstückes und schützt eine gesetzlich nicht vorgesehene Ausnahme von der geschlossenen Bauweise aufgrund des Gleichbehandlungsgrundsatzes.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral 1C_142/2014 du 13 mars 2015

Publié le 29 mai 2015





**La combinaison parfaite –
Bfonline et l'App Weblaw.**

Utilisez toute la bande passante, de chez vous ou en route, en ligne ou hors ligne, sur ordinateur, tablette ou téléphone portable.



Disponible dès maintenant

www.weblaw.ch

DROIT DU TRAVAIL

Protection de la personnalité ; mobbing et prise de mesures par l'employeur

Anne Troillet

Le Tribunal fédéral confirme que le comportement autoritaire d'un supérieur consistant à effectuer un contrôle excessif et à critiquer le travail accompli ne constitue pas du mobbing lorsqu'il vise indifféremment les employés sous ses ordres. De plus, lorsque l'on constate un conflit professionnel entre les protagonistes, dont un supérieur hiérarchique, mais que les torts sont partagés, on ne peut tirer de ce conflit professionnel un indice en faveur de l'existence d'un mobbing.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_381/2014](#) du 3 février 2015

Publié le 21 mai 2015

NATIONALITÉ SUISSE

Prozessuale Pflichten der Einbürgerungsbehörden

Das Bundesgericht erinnert an die Verfahrensprinzipien und den Untersuchungsgrundsatz im Einbürgerungsverfahren

Barbara von Rütte

Ein faires Einbürgerungsverfahren beinhaltet, dass die Behörden die gesuchstellende Person über die wesentlichen Verfahrensschritte informieren, rechtzeitig vorgebrachte erhebliche Vorbringen würdigen und im Rahmen des Untersuchungsgrundsatzes den wesentlichen Sachverhalt von Amtes wegen feststellen. Dies gilt nicht trotz, sondern gerade wegen des grossen Ermessenspielraums der Behörden im Einbürgerungsverfahren.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [1D_2/2014](#) du 11 mars 2015 publié en tant qu'[ATF 141 I 60](#)

Publié le 8 mai 2015

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées pour vous dans les Blogs.

DROIT DES OBLIGATIONS/DROIT DES CONTRATS (SAUF BAIL ET TRAVAIL)

Swisslaw-Speech zu BGE 4A_663/2014

Patrick Wagner

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Nombre d'accès au Push-Service des arrêts : 3769

Informations et impressum :

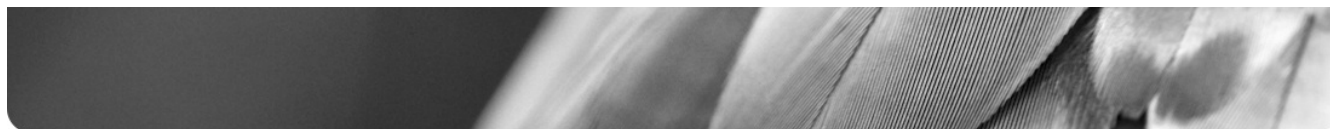
info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995. Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<http://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Cybersquare | Laupenstrasse 1 | 3008 Berne
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | info@weblaw.ch

www.weblaw.ch